



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 Avril 2021

Présents: Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Jean-François BERNICCHIA, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Aurélie CALVEL, Justine MARTINI, Francis MOIGNOT, Dominique RENARD Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absentes : Elisa FIELD qui a donné pouvoir à Aurélie CALVEL et Catherine RIEHL qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA

La séance commence à 19h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

Monsieur Patrick ROMANOW propose l'ajout d'un point supplémentaire :

- Instauration permis de démolir

Adopté à l'unanimité.

1. Approbation Compte rendu Conseil Municipal du 19 Mars 2021.

Aucune remarque n'est formulée.

Adopté à l'Unanimité.

2. Approbation du Compte de Gestion 2020 de la Trésorerie.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les données aux membres du Conseil.

Les résultats cumulés s'élèvent respectivement à 82 079,94€ en section investissement et à 332 018,10€ en section fonctionnement soit un total de 414 098,04€.

Adopté à l'unanimité.

3. Vote du Compte Administratif 2020.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les résultats aux membres du Conseil. Ceux-ci sont identiques au Compte de Gestion.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire n'assiste pas à la délibération et ne participe pas au vote de ce point de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité (14 voix).

4. Affectation des résultats 2020.

Monsieur Lucien DUBOIS propose les affectations aux membres du Conseil.

Le résultat positif de fonctionnement est reporté à hauteur de 312 018,10€ en section recette de Fonctionnement après affectation de 20 000,00€ en section investissement.

Le résultat positif de 82 079,94€ du poste investissement est reporté en section recette d'Investissement.

Adopté à l'unanimité.

5. Vote des 2 Taxes 2021.

Monsieur Lucien DUBOIS procède à un exposé détaillé des différentes taxes dont les tableaux et documents annexes ont été remis aux membres du Conseil.

Pour 2021, il est proposé de ne pas augmenter les taux et de retenir 37,98% pour la Taxe foncière (bâti) et 50,37% pour la Taxe foncière (non bâti).

Le taux sur le foncier bâti intègre le nouveau mécanisme de compensation départementale de la taxe d'habitation.

Adopté à l'unanimité

6. Vote du Budget 2021.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les différentes composantes des sections Fonctionnement et Investissement dont le détail par compte a été remis aux membres du Conseil.

Le budget investissement comprend entre autre des travaux de mise en conformité protection foudre et incendie pour 18 447€, 31 000€ en acquisition foncière et 14 940€ en voirie. Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt.

Le budget de fonctionnement acte principalement de nombreux travaux voirie et entretien bâtiments publics.

Le budget global 2021 est équilibré et s'établit comme suit :

- Fonctionnement : 953 839,10€
- Investissement: 122 353,94€
- Total : 1 076 193,04€

Adopté à l'unanimité.

7. Vote des subventions.

Deux demandes de subvention ont été présentées.

1) Subvention Sport Ecole (Opération Poney).

Monsieur le Maire propose de reconduire le même montant qu'en 2020 à savoir 800€.

Adopté à l'unanimité

2) Subvention Association Du vent dans les chênes pour 1 000€ Justine MARTINI (qui ne prendra pas part au vote) présente l'objet de la demande à savoir l'atelier théâtre pour les enfants sur le thème des fables de Jean de La Fontaine.

Adopté à l'unanimité (14 voix)

8. Adhésion de nouvelles communes au SMEP (Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration) du projet PNR (Parc naturel Régional).

Monsieur le Maire donne lecture de la candidature des communes de Bouleurs, Choisy en brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles.

Adopté à l'unanimité

9. Redevance ENEDIS pour occupation du Domaine Public.

Monsieur le Maire propose l'émission d'un titre à hauteur de 215€.
Adopté à l'unanimité.

10. Instauration du permis de démolir.

Monsieur le Maire propose d'instaurer le permis de démolir obligatoire dans le cadre du contrôle global de l'urbanisation, de contrôler la disparition totale ou partielle de constructions et d'éviter la destruction de constructions à caractère patrimonial ou paysager.

Adopté à l'unanimité.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Francis Moignot mentionne qu'une réflexion sera nécessaire sur l'utilisation de l'emprise foncière du bien sans maître.
Ceci est prévu.

Lucien Dubois fait part de la perplexité des administrés sur la problématique de la collecte des déchets verts le vendredi et du respect des horaires prévus au calendrier. Il indique également la brusque diminution du nombre d'ouvrages au point bibliothèque situé devant la mairie. Le dépôt gratuit de nouveaux ouvrages est fortement sollicité.

Dominique Renard indique qu'il a été interrogé sur la création de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Les différents types de borne et de prestataires ainsi que l'absence de subvention rendent actuellement problématique ce type d'installation pour les petites communes où la demande est faible voire inexistante.

Claude Tessier souligne à nouveau l'indiscipline de certains usagers du parking lors l'entrée et de la sortie scolaire.

L'intervention des forces de l'ordre, déjà souhaitée, pour rappeler les bonnes règles n'a pu se faire à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 12 avril à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 12 Avril 2021

Le Maire,
P. ROMANOW

